



## Déclaration préalable à la réunion du CHSCT du 9 avril 2019

Monsieur le Président,

Une fois de plus, nous constatons le mépris de nos dirigeants pour les fonctionnaires et le dialogue social.

En effet, nous venons d'apprendre que le gouvernement a décidé que le projet de réforme « fonction publique » sera examiné en procédure accélérée. L'Assemblée nationale et le Sénat n'examineront donc qu'une fois ce projet majeur. La loi serait applicable dès le 1er janvier 2020.

La brutalité du gouvernement, sur le fond comme sur la méthode, est insupportable. Elle en dit long sur sa conception de la démocratie sociale (aucune proposition des organisations syndicales n'a été retenue pendant la phase de « pseudo-concertation ») mais également sur la réalité de son projet. Le gouvernement sait parfaitement que ce dernier est contesté.

Avec le projet de loi « Dussopt », le gouvernement nous refait le coup du code du travail, c'est-à-dire l'inversion de la hiérarchie des normes car en laissant aux régions les pleins pouvoirs en matière de recrutement et de traitement de ses fonctionnaires, ce sont tous les acquis sociaux du siècle dernier qui volent en éclat, notamment ceux de 1936 et de 1945, ainsi que les principes d'une fonction publique au service des usagers et l'égalité de traitement de tous les citoyens sur le territoire.

L'objectif du gouvernement est de transformer l'administration publique en une entreprise privée. Il n'y aura plus de fonctionnaires ou alors seulement pour une élite, bien choisie qui tournera au gré des politiques en place. Les autres seront tous des contractuels, recrutés selon le bon vouloir du directeur local. Il s'agit d'appliquer au monde public les règles et modalités de gestion du privé : le contrat, la rémunération et la promotion au mérite. Finies les mutations ! Le fonctionnaire, enfin le contractuel d'une « entreprise » publique, devra se vendre sur le marché du travail pour négocier son salaire, son poste et ses conditions de travail. S'il a de la chance et des connaissances, il trouvera son bonheur. Au regard du marché du travail actuel on ne peut dire que le chômage ait disparu ni que la loi du marché ait permis des évolutions positives en termes de garanties et de rémunérations pour les salariés du privé. Les inégalités de salaires sont croissantes, les risques d'être sans emploi font peser une insécurité permanente et des pressions fortes. Il faut être à la fois servile et savoir se démarquer pour démontrer l'intérêt de l'employeur à nous garder.

Voilà ce qui nous attend !!!

Plus que jamais, nous alertons et nous nous indignons sur les conséquences d'une telle "réforme".

Monsieur le Président,

Malheureusement, les années se suivent et se ressemblent. D'un côté des discours de nos ministres et directeurs qui affirment que l'amélioration des conditions de travail des agents est une priorité, de l'autre, des actes qui prouvent que ce ne sont que des mensonges.

En effet, notre ministère subit année après année des suppressions d'emplois, des réorganisations, des restructurations qui ne font que détériorer le quotidien des agents dans leur travail, de nouvelles règles de mutation qui n'ont pour but que d'empêcher les agents de muter pour convenance personnelle, qui réduisent fortement le contrôle et qui renforcent l'injustice fiscale et sociale.

Nous vous rappelons que depuis 2010, nous connaissons un gel du point d'indice (hormis quelques miettes en 2016), un nombre de promotions de C en B et de B en A réduit à la portion congrue qui font que nos gouvernants font des économies sur le dos des agents.

Pour votre information, la perte de pouvoir d'achat pour un cadre C stagiaire est de 7%, soit plus de 1000 € nets / an et ceci sans tenir compte de l'augmentation du taux de retenue pour pension civile.

Et maintenant, on nous annonce :

- l'arrivée de la rémunération au mérite via le RIFSEEP,
- une énième réforme des retraites,
- une géographie « revisitée » ou « déconcentration de proximité » avec des points de contact dans les MSAP (maisons des services au public) à la place des services de la DGFIP

On essaie par cette géographie « revisitée » de nous faire croire que le service public sera mieux assuré alors même qu'elle va entraîner des fermetures et des regroupements de services, des suppressions massives d'emplois, une industrialisation des tâches en « back-office » qui nous dirige vers un travail inintéressant et sans valeur ajoutée, une mobilité accrue...

Pensez-vous sincèrement que tout cela va permettre l'amélioration des conditions de travail ?

Monsieur le Président,

Nous sommes venus vous demander le mardi 5 février, jour de grève interprofessionnel avec 42% des agents du département en grève, votre vision des services en Ardèche, pour la période 2020-2022. Votre projet était soi-disant non finalisé.

Lors de l'audience intersyndicale du jeudi 7 mars, nous vous avons remis une pétition signée par 270 de vos agents dans laquelle ils vous demandaient de connaître votre vision de la géographie revisitée en Ardèche. En vain !

Nous vous avons interpellé à nouveau sur ce même sujet le mardi 2 avril lors de la 1<sup>ère</sup> convocation du comité technique local. En vain !

Le jeudi 14 mars, les agents du département étaient en grève à 38% pour essayer de vous faire comprendre leurs inquiétudes pour leur avenir professionnel. Ils l'étaient encore à 27% le jeudi 28 mars.

Alors que vous restez de marbre quant aux inquiétudes de vos agents, Gérard Darmanin et Olivier Dussopt font leur « Limousin Tour » dans lequel, sans dévoiler le nombre de suppressions d'emplois, annoncent clairement la désertification publique dans les départements de la Haute-Vienne, de la Creuse et de la Corrèze....

Ce même Olivier Dussopt écrit dans son « facebook » le 21/03 que dans les logiques de territoire, il n'y aurait plus que 2 services des impôts des entreprises en 2022 en Ardèche, un au nord et un au sud ! Si le secrétaire d'Etat lâche des infos à votre place, même si le but est peut-être simplement de tester notre niveau de réactivité, on peut légitimement s'interroger sur votre pouvoir de décision, voire de votre utilité sur ce sujet.

Les agents doivent-ils attendre un « Ardèche Tour » pour connaître enfin à quelle sauce ils vont être mangés ? Ou doivent-ils être « amis » sur « facebook » avec notre secrétaire d'Etat pour le savoir ?

Pour toutes ces raisons, nous vous demandons de prendre vos responsabilités, d'être enfin à la hauteur de l'enjeu et de prouver votre loyauté envers les agents et votre attachement au département. Nous sommes ici en tant que représentants des personnels pour exiger de votre part de la « transparence » : Quel plan avez-vous transmis à la DG ? Ou plutôt quel plan la DG vous a-t-elle transmis ?

Sans réponse de votre part, nous ne participerons pas à ce CHSCT conformément à la décision de l'intersyndicale nationale Solidaires, CGT, FO et CFDT, de cesser toute participation aux instances.

Nous vous rappelons qu'en l'absence de quorum, le CHSCT ne peut se tenir. Par conséquent, le règlement intérieur ne sera pas approuvé et le secrétaire du comité ne sera pas élu. La prochaine convocation sera donc considérée comme une nouvelle 1<sup>ère</sup> convocation.

#### Les représentants de Solidaires Finances au CHSCT

Sylviane Longeray - BCR Privas	Joël Mounier - SIE Tournon
Sébastien Barret - DDFiP Privas	Etienne Lambert - PRS Privas